



Arrêté de circulation
Pour empiètement sur la chaussée

Mairie de l'Île Bouchard

Le Maire de la commune de l'Île Bouchard,

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de la route, et notamment l'article R 411-8,
VU la demande de Monsieur GAILLARD Julien de l'entreprise INEO Réseaux Centre Descartes domicilié à Les Grouais de Rigny 37160 à DESCARTES,

CONSIDÉRANT que les travaux de branchement Enedis auront lieu le mercredi 09 novembre 2022 de 08 heures à 18 heures rue du Saumon 37220 à l'Île Bouchard,
CONSIDÉRANT que les conditions de circulation seront dégradées et qu'il y a lieu de protéger les usagers de la présence d'engins de chantier sur une partie de la chaussée,

ARRÊTÉ :

ARTICLE 1^{er}

Dans le cadre des travaux de branchement ENEDIS, par la société Inéo Réseaux Centre Descartes demeurant à Les Grouais de Rigny 37160 à DESCARTES, un empiètement sur chaussée sera effectué le mercredi 09 novembre 2022 rue du Saumon toute la journée.

ARTICLE 2

La rue du Saumon sera interdite à la circulation durant les travaux le 09 novembre 2022.

Les véhicules voulant stationner dans cette rue pourront se garer Quai Courbet à l'Île Bouchard.

ARTICLE 3

La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec les services communaux.

ARTICLE 4

Monsieur le commandant de brigade de gendarmerie de l'Île Bouchard, Madame la responsable des services techniques de l'Île Bouchard, l'ASVP de l'Île Bouchard, l'entreprise Inéo Réseaux Centre Descartes, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

| | |
|------------------------|------------|
| Arrêté n° 2022-11-206 | |
| PUBLIÉ LE | 03/11/2022 |
| ACTE EXÉCUTOIRE | |

Le 1^{er} Adjoint Au Maire,
François De LAFORCADE

